

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SURF**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ARASSUS  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 305 462 616 00056

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 270 413 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 106 156 €, le solde restant s'élève à 164 257 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

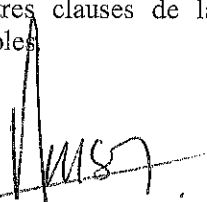
Ce montant intègre une subvention d'un montant de **16 113 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **30 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **300 413 €**.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

  
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SURF

Fait à Paris le **10 MARS 2015**

LE DIRECTEUR DES SPORTS



FEDERATION FRANÇAISE DE SURF  
123 Boulevard de la Dune  
40150 MOSSEGOR  
Tél : 05.58.43.55.88  
Fax : 05.58.43.60.57  
Mail : contact@surfingfrance.com  
N° Siret 305 462 616 00056

Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

**Claudie SAGNAC**

WISE LE 26/06/2015 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101266071

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)	Résultats aux compétitions de référence par Equipe de l'année: ISA World Games dans les différentes disciplines / EuroSurf Open (1 an sur 2)	3	3	3	3	3	3	3
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'équipe avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	Résultats aux compétitions de référence dans l'année: ISA World Games / Euro surf Junior (1 an sur 2).	4	2	3	3	3	3	3
Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	Nombre de SHN accompagnés dans un dispositif de formation ou reconversion (BP JEPS, Post Bac, etc.)	8	10	10	10	10	10	10
Valoriser les diplômés fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômés professionnels et d'Etat	Ratio entre le nombre de candidat(e)s ayant obtenu(e)s un diplôme fédéral et le nombre de candidats ayant obtenu un diplôme professionnel et d'Etat délivré.	48	50	50	50	50	50	50
Renforcer les réseaux du surf français:	Nombre de structures du réseau FFS (clubs et écoles labellisées (hors clubs)	125	125	135	135	135	140	140
Améliorer le positionnement de la France à l'International	Nombre de représentants de la FFS élus au sein de l'ISA, ESF, ASP Europe.	2	2	2	2	2	2	2
Structuration fédérale et projets de développement	Nombre de structures du réseau FFS ayant mis en place une action relevant d'une démarche de développement durable	11	15	15	15	17	19	20
Protection de la santé du pratiquant	SMR Espoir et HN	73-71	67-70	72-70	72-70	72-70	72-70	72-70
Protection de la santé du pratiquant	Nombre d'accompagnements sanitaires préventifs (stages et compétitions)	6	6	6	6	6	6	6

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques</b>	<b>12 500 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 500 €</b>
Action 1	12 500 €	6 000 €	6 000 €	6 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	12 500 €	6 000 €	6 000 €	6 500 €
<b>Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.</b>	<b>3 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>
Action 1	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Structuration fédérale et projets de développement</b>	<b>6 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>4 500 €</b>
Action 1	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
Structuration fédérale	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
<b>Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF</b>	<b>75 500 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>43 500 €</b>
Action 1	50 500 €	15 000 €	14 000 €	36 500 €
Structuration fédérale	50 500 €	15 000 €	14 000 €	36 500 €
Action 4	25 000 €	18 000 €	18 000 €	7 000 €
Professionnalisation de l'activité	25 000 €	18 000 €	18 000 €	7 000 €
<b>Renforcer les réseaux du surf français.</b>	<b>70 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>61 000 €</b>
Action 1	70 000 €	9 000 €	9 000 €	61 000 €
Structuration fédérale	70 000 €	9 000 €	9 000 €	61 000 €
<b>Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>
Action 2	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	20 000 €	20 000 €	16 113 €	3 887 €
Action 2	20 000 €	20 000 €	16 113 €	3 887 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	20 000 €	20 000 €	16 113 €	3 887 €
<b>"Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)"</b>	<b>117 000 €</b>	<b>74 000 €</b>	<b>63 000 €</b>	<b>54 000 €</b>
Action 2	117 000 €	74 000 €	63 000 €	54 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	117 000 €	74 000 €	63 000 €	54 000 €
<b>Projet RELEVÉ en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)</b>	<b>164 000 €</b>	<b>106 000 €</b>	<b>106 000 €</b>	<b>58 000 €</b>
Action 2	164 000 €	106 000 €	106 000 €	58 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	164 000 €	106 000 €	106 000 €	58 000 €
<b>Protection de la santé du pratiquant</b>	<b>33 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>22 300 €</b>	<b>10 700 €</b>
Action 3	33 000 €	25 000 €	22 300 €	10 700 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 000 €	13 000 €	11 300 €	1 700 €
Accompagnement sanitaire préventif	20 000 €	12 000 €	11 000 €	9 000 €
<b>Valoriser les diplômes fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômes professionnels et d'Etat</b>	<b>12 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
Action 4	12 000 €	9 000 €	8 000 €	4 000 €
Formations fédérales	12 000 €	9 000 €	8 000 €	4 000 €
<b>Améliorer le positionnement de la France à l'international</b>	<b>17 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>12 000 €</b>
Action 1	17 000 €	8 000 €	5 000 €	12 000 €
Programmes d'échanges internationaux	17 000 €	8 000 €	5 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>560 000 €</b>	<b>323 000 €</b>	<b>300 413 €</b>	<b>259 587 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

270 413 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

16 113 €

254 300 €

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences									
	13038	15000	13500	13750	14000	14250				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre d'ATP									
	51500	50000	50000	50500	51000	51500				
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques	Nombre total de licences et d'ATP									
	64538	65000	63500	64250	65000	65750				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Nombre et taux de licences féminines									
	3931 (30,15%)	4000 (35,67%)	3930 (35,67%)	4200 (30,55%)	4400 (31,43%)	4600 (32,28%)				
Emplois d'avenir	Nombre et taux de licences en ZUS									
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)				
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans									
	3429 (26,3%)	3600 (24%)	3300 (24,44%)	3300 (24,44%)	3500 (26,5%)	3600 (27,3%)				
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap									
	25	28	30	35	40	45				
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	Solvabilité financière									
	34,59	0	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %				
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques	Rang sportif de la France									
	4	4	3	3	3	3				
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	Taux de suivi médical complet – SHN									
	72,73%	%	70%	72%	72%	72%				
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	Taux de suivi médical complet – Espoirs									
	71,43%	%	70%	70%	70%	70%				
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	Nombre d'emplois d'avenir									
	1	2	2							
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	Nombre et taux de lettres de missions signées									
	6 (85,71%)	6 (100%)	100%	%	%	%				

Objectifs partagés	N°2		N°1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Favoriser l'accès et accompagner le développement du SUP	1600	1800	1800	1800	1850	1900	1950	1950	1950	1950
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques	24	28	30	30	35	40	45	45	45	45
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	548	660	575	575	600	625	650	650	650	650
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	10	12	15	15	15	15	15	15	15	15

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

## CONVENTION D'OBJECTIFS

## FF SURF

## Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 16 113 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
PLATEAU Michel	DTN	X		7 729 €	
BERTHE Nicolas	CMN		X	945 €	
BLANCHARD Régis	CMN		X	945 €	
VIGNES Jean-Robert	CMN		X	945 €	
LOUGAROT Serge	CMN		X	945 €	

TOTAL	11 509 €
+ charges correspondantes	4 604 €
<b>Total de la subvention</b>	<b>16 113 €</b>

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

**FEDERATION FRANCAISE DE SURF**  
**123 BOULEVARD DE LA DUNE**  
**40150 HOSSEGOR**

DOMICILIATION : BAYONNE (00260)

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00260</b>	<b>00037287568</b>	<b>50</b>

Identification Internationale (IBAN)

**IBAN FR76 3000 3002 6000 0372 8756 850**